

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION AQUITAINE

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33150 CENON
Tél. 56 - 86 22 75

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

DLP 31-5-85510202

I.S.S.N. : 31324425300016

BULLETIN TECHNIQUE N° 12 - JEUDI 23 MAI 1985

AGIR :

BLE D'HIVER : PROFITER A TOUT PRIX DE L'ACCALMIE METEOROLOGIQUE POUR TRAITER

Attention : les années se suivent .... et ne se ressemblent pas !

BLE D'HIVER

■ L'évolution de la septoriose et la rapide extension de la rouille brune nécessitent que les blés non traités malgré nos recommandations précédentes le soient dès réception de ce bulletin. Pour les blés les plus tardifs, il n'est pas besoin d'attendre la pleine épiaison pour intervenir : l'objectif est de préserver les deux feuilles supérieures des maladies.

Les parcelles traitées prématurément, en avril, doivent elles aussi être protégées de nouveau.

Là où la rouille brune est observée sur les derniers étages foliaires, on préfèrera utiliser Bayfidan D, Impact T, Tilt SP ou Vigil T.

■ Les orages prévus en fin de semaine entraîneront de nouvelles contaminations.

On profitera de la courte période de temps calme pour traiter. Faire appel au traitement par voie aérienne là où l'état du sol ne permet pas la pénétration de la parcelle.

■ Remarque : L'an passé, beaucoup de traitements réalisés sur blé n'ont pas été rentabilisés car les conditions de climat n'étaient pas favorables aux maladies. C'est pourquoi nous les avions souvent déconseillés.

Il semble que, malheureusement, de nombreux agriculteurs en ayant fait l'expérience aient décidé cette année de ne pas traiter. Pourtant, depuis la mi-mai la situation le nécessite. Rappelons la mise en garde que nous avons diffusée le 3 mai (bulletin n° 10) et les recommandations de traitement que nous avons faites le 15 mai quel que soit le stade végétatif atteint (bulletin n° 11).

P/9

Abonnement annuel : 125 F

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles d'AQUITAINE. Le Directeur-Gérant : A. GRAVAUD. C.P.P.A.P. N° 1859 AD